

Régulier : oui  
 Régime spécial : oui  
 Erasmus : oui  
 Enseignement à distance : oui

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENCE UE ADF et EC ADF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'anglais précision) Préciser mode (1) (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		
<b>SEMESTRE 5</b>																			
<b>BLOC DISCIPLINAIRE</b>																			
SBSMS5	SBSMSA			UE Moléculaire	6						2								
SBSMS5	SBSMSA	O	YBSPSA1	EC Régulation du métabolisme			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS5	SBSMSA	O	YBSPSA2	EC Biologie moléculaire			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS5	SBSMSB	O		UE Biologie microorganismes	6		SANZL3_212				Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100%						
SBSMS5	SBSMSC	O		UE Physiologie et métabolisme des microorganismes	6		SANZL3_212				Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100%						
<b>BLOC TRANSVERSAL</b>																			
SBSMS5	SBSMSD	O		UE Transversale 5M	6							3							
SBSMS5	SBSMSD	O	YBSPSD1	EC Anglais			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS5	SBSMSD	O	YBSPSD2	EC Biotransformations			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS5	SBSMSD	O	YBSPSD3	EC Bioinformatique			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS5	SBSMSE			UE Méthodologie 5M	6							4	3						
SBSMS5	SBSMSE	O	SBSMSE2	EC Contenu Spécifique microbiologie : méthodologie et analyse 1			SANZL3_212				Ecrit + oral	2							
SBSMS5	SBSMSE	O	YBSPSE1	EC TP communs			SANZL3_214				Ecrit (compte-rendu TP)	2							
<b>SEMESTRE 6</b>																			
<b>BLOC DISCIPLINAIRE</b>																			
SBSMS6	SBSM6A			UE Biologie Cellulaire	6							2							
SBSMS6	SBSM6A	O	YBSP6A1	EC Biologie cellulaire			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS6	SBSM6A	O	YBSP6A2	EC Immunologie			SANZL3_214				Ecrit	1	100%						
SBSMS6	SBSM6B			UE Microbiologie infectieuse	6		SANZL3_212				Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100%						
SBSMS6	SBSM6C			UE Méthodologie 6M	6							4	3						
SBSMS6	SBSM6C	O	SBSM6C2	EC Contenu spécifique microbiologie : méthodologie et analyse 2			SANZL3_212				Ecrit (compte-rendu TP) + oral	2							
SBSMS6	SBSM6C	O	YBSP6C1	EC CMT/PTD Commu			SANZL3_214				Ecrit (compte-rendu TP)	2							
<b>BLOC TRANSVERSAL</b>																			
SBSMS6	SBSM6D			UE Binc option Microbiologie	6		SANZL3_212												
SBSMS6	SBSM6E	X		EC Environnement prévention santé								2							
SBSMS6	SBSM6E	X	YBSP6E1	EC Ingénierie moléculaire			SANZL3_214				Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100%						
SBSMS6	SBSM6E	X	YBSP6E2	EC Ingénierie moléculaire			SANZL3_214				Ecrit (40% + 40%) + TP (20%)	3	100%						
SBSMS6	SBSM6E	X	YBSP6E1	UE Risques sanitaires	6		SANZL3_212												
<b>UE SURNUMÉRIQUE</b>																			
				SANZL3SF	UE Stage facultatif														
				SANZL3EE	UE Engagement étudiant														

#### A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

#### **Regroupement d'UE**

au S5 : Bloc disciplinaire (SBSM5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSM5D+5E)

au S6 : Bloc disciplinaire (SBSM6A+6B+YBSPS6E1) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSM6C+(YBSPS6C ou 6E))

#### **Règles de compensation**

Compensation entre le S5 et le S6 :

entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

#### **règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)**

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

#### **règles de prise en compte des absences aux épreuves :**

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

#### **Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)**

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

#### **Conservation note TP :**

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

#### **Session 2 :**

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en une épreuve orale

Stage facultatif : 1 semaine minimum. 6 mois maximum.

#### **EN LICENCE**

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

#### **4 CAS POSSIBLES :**

##### **Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

##### **D/ ECI\* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

##### **\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)